



LES VACANCES TRÈS FAMILLES

1460 route de Galice  
13097 Aix en Provence Cedex 02  
T. 04 42 221 221  
E. vtfgroupes@vtf-vacances.com  
Commercial : Nicolas BONNIN 0607436554 nbonnin@vtf-vacances.com

Numéro client : 604821  
Partenaire : MAIRIE DE VILLEPARISIS  
Dossier suivi par : Nathalie SALMON  
nsalmon@vtf-vacances.com 04 42 95 86 18

Aix-en-Provence, le 09/03/2023

## AVENANT CONTRAT GROUPES

Cet avenant reprend les modifications apportées au contrat groupes n°3463. Les conditions générales de vente restent applicables.

### ACCORDS

La présente convention est passée entre l'Association VTF, dont le Directeur Général est Monsieur Patrice Cochet, située au 1460 route de Galice 13097 Aix en Provence Cedex 2

Et, MAIRIE DE VILLEPARISIS  
Représenté par : MAIRIE DE VILLEPARISIS 32 RUE DE RUZE  
SERVICE ANIMATION SENIORS  
BP 229  
77272 VILLEPARISIS CEDEX  
senioranimation@mairie-villeparisis.fr

Pour l'établissement Agde - Village de vacances VTF Le Domaine d'Agde 20 chemin Raymond Fages  
34300 AGDE

### ENGAGEMENTS :

Engagement entre **VTF "L'ESPRIT VACANCES"** et **MAIRIE DE VILLEPARISIS**. Les deux parties s'engagent à observer les conditions d'accueil énoncées ci-après pour le séjour suivant. Les tarifs sont proposés et acceptés, au préalable, afin d'éviter toute contestation. L'engagement de VTF, définitif dès réception du contrat signé et accompagné de la 1ère échéance d'arrhes, peut être annulé en cas de force majeure liée à l'ouverture ou au fonctionnement de l'équipement.

Les autres versements d'arrhes devront être effectués suivant l'échéancier accepté par les deux parties, et figurant du présent document, sans autre appel de VTF, sous peine d'annulation de la réservation. Toute modification apportée au contrat par le client sans accord préalable et écrit de VTF, entrainera l'annulation de plein droit du dit contrat.

| Séjour : du 29/04/2023 au 06/05/2023 |                 |                 |               |          |                |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------|----------|----------------|
| Nombre de participants : 26          |                 |                 |               |          |                |
| Prestations                          | Dates du séjour |                 | Prix unitaire | Quantité | Total TTC      |
| Forfait de séjour                    | 29/04/2023      | 06/05/2023<br>3 | 442,00 Euro   | 26.00    | 11 492,00 Euro |
| Gratuité                             | 29/04/2023      | 06/05/2023<br>3 | -442,00 Euro  | 1.00     | -442,00 Euro   |
| Taxe de séjour                       | 29/04/2023      | 06/05/2023      | 6,16 Euro     | 26.00    | 160,16 Euro    |

VTF Association Loi Locale 1908 • N° SIRET 775 619 588 00426 • N° TVA intracommunautaire FR 787756195884 APE 05.20Z 07660-AU  
• Agrément ESUS n° 2017/63 du 29 septembre 2017 • Garantie financière UNAF  
• Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM013100049  
• Union d'Associations VTF, 1460 route de Galice 13090 Aix en Provence cedex 02  
• Assurance responsabilité civile professionnelle AXA 313 terrasse de l'Arche 92727 Nanterre Cedex France

Accusé de réception en préfecture  
787756195884 APE 05.20Z 07660-AU  
Date de télétransmission : 21/03/2023  
Date de réception préfecture : 21/03/2023

|                                       |            |            |             |      |                               |
|---------------------------------------|------------|------------|-------------|------|-------------------------------|
|                                       |            |            | 3           |      |                               |
| Assurance multirisque ext COVID 4.40% | 29/04/2023 | 06/05/2023 | 486,20 Euro | 1.00 | 486,20 Euro                   |
|                                       |            |            |             |      | <b>Total : 11 696,36 Euro</b> |

| Échéances | Montant déjà versé | Montant restant à régler | Avant le   |
|-----------|--------------------|--------------------------|------------|
| 1er arrhe | 0,00 Euro          | 1 149,20 Euro            | 20/01/2023 |
| Solde     | 0,00 Euro          | 10 547,16 Euro           | 15/03/2023 |

| Base HT       | Taux de TVA | TVA         | Montant TTC   |
|---------------|-------------|-------------|---------------|
| 1 961,82 Euro | 10,00%      | 196,18 Euro | 2 158,00 Euro |
| 405,17 Euro   | 20,00%      | 81,03 Euro  | 486,20 Euro   |
| 7 111,24 Euro | 10,00%      | 711,12 Euro | 7 822,36 Euro |
| 133,03 Euro   | 20,00%      | 26,61 Euro  | 159,64 Euro   |
| 1 070,16 Euro | 0,00%       | 0,00 Euro   | 1 070,16 Euro |

#### Observations :

Contrat ANCV établi sur la base de 26 participants et 13 hébergements

#### Le prix comprend :

##### ANCV :

- Votre apéritif de bienvenue (ex. : boisson régionale ou kir ou pétillant, et son accompagnement salé)
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
- La pension complète (boissons à table (vin & eau) et café au déjeuner inclus), du dîner du 1er jour au déjeuner paniers repas emporté le 8ème jour, incluant au moins un dîner régional pendant votre séjour
- Les prestations prévues au programme (droits d'entrées, visites, activités...)
- Le guidage ou l'accompagnement des excursions prévues (sauf mention contraire)
- Les déjeuners à l'extérieur prévus au programme (boissons incluses)
- Les animations de soirées
- L'accès à toutes nos infrastructures
- Le ménage assuré et linge de toilette changé 1 fois dans séjour pour tout séjour de 5 nuits minimum
- L'adhésion VTF

##### TRANSPORT :

- Le transport sur place selon le programme ainsi que les transferts air de la gare d'Agde vers VV incluse dans le tarif et réservé par nos soins.

#### Le prix ne comprend pas :

#### ANCV

- Le supplément chambre individuelle : 86€ par séjour dans la mesure des places disponibles (affectation après consultation auprès de nos services)
- La prestation hôtelière : ménage assuré et linge de toilette changé tous les jours : 10 € par personne et par nuit (1 prestation assurée pour un séjour de 5 nuits min)
- La couverture assurance multirisque avec extension COVID : 4,40% du prix de votre séjour
- Transport A/R

#### Les conditions spécifiques :

##### Gratuités

- 20-35 adultes participants (chauffeur inclus) : 1 séjour offert
- 36-51 adultes participants (chauffeur inclus) : 2 séjours offerts
- 52 adultes participants et+ (chauffeur inclus) : 3 séjours offerts

##### Le règlement

- Un 1er acompte de 30% est demandé à la signature du contrat
- Un deuxième acompte est demandé 120 jours avant le départ
- Le solde doit nous parvenir 45 jours avant le départ

Pour les inscriptions intervenant moins de 45 jours avant la date de départ un règlement de 100% est demandé à la signature du contrat. S'il y a lieu, le prix du transport (sur place et aller-retour) et des prestations supplémentaires seront inclus dans le calcul du 1er acompte.

#### Assurances :

##### Inclus dans votre contrat :

L'assurance multirisque GRITCHEN avec extension Covid : +4.40% du forfait total hors adhésion. Etant nominative elle sera effective à réception de votre liste des participants.

#### Dédit annulation :

Les conditions d'annulations et réductions d'effectifs sont énumérées dans les CGV. Ces frais se cumuleront avec les frais des prestations supplémentaires (transport par exemple). Pour couvrir ces frais éventuels d'annulation, VTF propose une assurance optionnelle.

#### Facturation :

La signature du contrat implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente VTF.

La facture sera établie selon le nombre de participants figurant dans ce présent contrat. En cas de baisse d'effectif et/ou d'annulations individuelles, selon les modalités sus-citées.

En cas de dépassement d'effectif préalablement accepté par le service groupes, la facture sera établie selon ce nombre de participants accepté.

Après séjour, la facture prenant en compte d'éventuels réajustements selon le relevé de séjour signé par le responsable du groupe le jour du départ sera à régler dès réception.

#### Rooming list:

La liste des participants doit impérativement nous être fournie au plus tard 3 mois avant le séjour.

#### Hébergement :

Les chambres sont disponibles à partir de 17h le jour d'arrivée et devront être libérées le matin de votre départ avant 10 heures. (sauf accord particulier et mentionné par écrit)

La dernière liste reçue et validée par le service back off groupes déterminera le nombre définitif de chambres. Toute demande de chambre supplémentaire fera l'objet d'une demande écrite qui pourra être acceptée ou refusée selon la disponibilité et type de chambre demandée.

#### Régime alimentaire :

VTF Association Loi Locale 1908 • N° SIRET 775 619 588 00426 • N° TVA intracommunautaire FR 787756195084 APE 8520Z 07660-AU  
• Agrément ESUS n° 2017/63 du 29 septembre 2017 • Garantie financière UNAFMS  
• Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IMO 13100049  
• Union d'Associations VTF, 1460 route de Galice 13090 Aix en Provence cedex 02  
• Assurance responsabilité civile professionnelle AXA 313 terrasse de l'Arche 92727 Nanterre Cedex France

Accusé de réception en préfecture  
787756195084 APE 8520Z 07660-AU  
Date de télétransmission : 21/03/2023  
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Nous ne prenons pas en compte les régimes alimentaires spéciaux.

Le présent contrat est établi en double exemplaire dont un est à retourner signé à VTF l'esprit Vacances.

Fait à Aix-en-Provence, le 09/03/2023

Paraphé pour et pour le compte de VTF

Votre chargé.e de clientèle groupe

Nathalie SALMON

nsalmon@vtf-vacances.com 04 42 95 86 18

Fait à Villeparisis, le 16 Mars 2023 .

Paraphé pour et pour le compte de M. BOUCHE FREDERIC

